

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

« Il faut recruter au moins 400 pharmaciens de plus dans les établissements de santé au cours du prochain mandat du gouvernement »

François Paradis, président, A.P.E.S.

(Montréal, 19 septembre 2018) – Dans les établissements de santé du Québec, la pénurie de pharmaciens qui perdure depuis près de 20 ans freine l'offre de soins pharmaceutiques. L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) interpelle les partis politiques afin qu'ils s'engagent à établir un plan d'action pour contrer cette problématique :

« Mesdames Bourdon, Lamarre, Massé, McCann et Roy, Messieurs Couillard, Legault, Lisée et Nadeau-Dubois, si votre parti est porté au pouvoir le 1^{er} octobre prochain, vous engagez-vous à déployer un plan d'action intégré, basé sur des orientations claires pour le déploiement des soins pharmaceutiques, le recrutement de pharmaciens d'établissements de santé et le soutien aux pharmaciens en poste ?

Vous engagez-vous à faire en sorte qu'au cours des quatre prochaines années, les établissements de santé recrutent 400 pharmaciens additionnels, soit 250 dans le but de combler les postes existants en soins de courte durée et 150 pour répondre aux besoins en centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ?

Et vous engagez-vous à fixer des cibles de rattrapage à plus long terme ? » a demandé le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis, aux équipes santé des partis.

« De nombreux problèmes de santé, visites à l'urgence et hospitalisations découlent de la prise de médicaments. La contribution des pharmaciens d'établissements fait partie de la solution pour un système de santé plus performant. En travaillant dans les équipes interdisciplinaires, les pharmaciens contribuent au choix des meilleures thérapies médicamenteuses pour les patients, à détecter et prévenir les erreurs et les problèmes médicamenteux, à optimiser l'usage des médicaments, à atteindre les objectifs thérapeutiques et à limiter les coûts de santé », a ajouté le président de l'A.P.E.S.

Pourquoi 400 embauches en quatre ans ?

Présentement, l'embauche des diplômés du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée permet surtout de remplacer les pharmaciens qui quittent pour la retraite ou pour une autre raison. « Le gouvernement doit viser au minimum 400 embauches de plus sur quatre ans pour augmenter les effectifs à hauteur des postes existants et des besoins en CHSLD, et ensuite, fixer des objectifs de rattrapage à plus long terme. Un plan d'action intégré inclut, entre autres, la valorisation et la promotion de l'exercice de la pharmacie en établissement par le gouvernement et les facultés, et un rehaussement du nombre de places avec bourse d'études à la maîtrise. Il doit aussi permettre aux pharmaciens de déléguer plus de tâches techniques pour fournir plus de soins pharmaceutiques. Cela exige le rehaussement du programme d'études professionnelles des assistants en pharmacie et la création d'une technique en pharmacie au collégial », a expliqué M. Paradis.

Depuis plusieurs années, l'enquête annuelle de l'A.P.E.S. auprès des départements de pharmacie des établissements de santé montre plus de 250 postes non comblés dans les centres hospitaliers de courte durée. Ce manque d'effectif nuit à l'affectation de pharmaciens à différentes unités de soins et cliniques ambulatoires pour offrir des soins pharmaceutiques, comme la révision complète de la médication, sa surveillance et son ajustement selon les besoins, ainsi que l'enseignement aux patients. L'A.P.E.S. estime urgent que 250 candidats soient recrutés pour combler ces postes.

En CHSLD, par ailleurs, un sondage éclair de l'A.P.E.S. mené à l'automne 2017 a révélé que les patients prennent, en moyenne, quatorze médicaments différents, soit onze médicaments réguliers et trois au besoin. Les interventions des pharmaciens d'établissements permettent de revoir l'ensemble de la médication, ajuster les doses au besoin, parfois diminuer le nombre de médicaments (déprescription), et ainsi, réduire les effets indésirables associés, comme les chutes et la confusion. Or, des données obtenues par l'A.P.E.S. auprès des départements de pharmacie révèlent une moyenne actuelle de trois heures de soins pharmaceutiques par lit de longue durée, par année. Selon l'expérience de pharmaciens investis en CHSLD, il faudrait au moins le double d'heures de soins pharmaceutiques, soit de six à huit heures par lit, par année, pour assurer la réalisation d'une analyse complète de la médication à l'admission ainsi que deux révisions médicamenteuses par an. Ainsi, environ 150 pharmaciens additionnels seraient nécessaires en CHSLD pour parvenir à offrir ces soins pharmaceutiques. Vu la pénurie, cet effectif ne peut être puisé à même celui des centres hospitaliers de soins de courte durée. Rappelons que ces soins pharmaceutiques font partie du premier engagement pris par les présidents-directeurs généraux des établissements de santé au terme du *Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD* de l'automne 2016.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1600 pharmaciens œuvrant principalement dans les centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
514 718-4811